

Clap de fin...

L'affaire de Labège, c'est l'histoire d'une direction régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) saccagée dans les beaux jours de juillet 2011. Cette action, ouvertement solidaire aux mutineries ayant secoué l'Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs (EPM) de Lavaur en avril 2011 (que cette même PJJ cogère avec des matons), a ensuite laissé place à une enquête de gendarmerie, d'abord appuyée par les services anti-terroristes, puis simplement par les services de Renseignement. Comme quoi, l'anti-terrorisme, ça sert à tout et n'importe quoi.

Après une enquête de quatre mois, une gigantesque opération policière vient perquisitionner plusieurs lieux de vie, mobilisant 150 flics, dont le PSIG qui débarque avec des chiens, des casques, des fusils d'assaut, pour nous cueillir au petit matin. A l'issue de la garde à vue, 6 personnes sont retenues dans les mailles de la répression, 5 mis en examen (dont quatre mis en détention provisoire) et un témoin assisté. Après trois ans de confrontation en mode basse intensité, quelques mois de détention, un ou deux interrogatoires devant les juges de l'instruction, plusieurs années de contrôle judiciaire, l'affaire est renvoyée en correctionnelle, sans grande conviction. Et le Procès l'a prouvé. Alors que la Procureure s'est époumonée à invoquer l'Intime Conviction, comme on prêche l'Evangile, devant l'absence évidente de preuves, les juges ont peiné à la suivre dans sa transe juridique. Alors, ils ont fait au mieux. Plutôt que de suivre l'instruction qui avait joué la carte du groupe qui complète même en dormant, ils ont servi une justice toute timide, ne condamnant que les personnes contre lesquelles ils avaient des éléments « concordants ».

Résultat, trois inculpés relaxés, un inculpé condamné à l'équivalent de sa détention provisoire (3 mois de prison ferme) et un inculpé condamné à trois mois de sursis assortis d'une mise à l'épreuve de 18 mois. Au-delà des peines liées au code pénal, il y a les dommages et intérêts. La PJJ, certainement elle aussi en pleine cure d'austérité dans ses services, ne pouvait pas passer à côté de l'aubaine et a réclamé 14 000 euros de frais de peinture. Finalement, nous sommes contraints de payer 20 % de cette somme en termes de dédommagement, plus des frais de justice.

Ce procès s'est joué au consensus, et on en attendait pas moins, vu le ridicule du dossier d'instruction. Mais ça y est, tout est fini ? Pas vraiment. Nous avons besoin de l'aide de tous pour mettre un point final à tout ça. Donc on organise, avec l'aide de la CAJ (Caisse d'Autodéfense Juridique), une petite campagne de récolte de fonds ainsi qu'un concert de soutien (le 19 février, infos à venir...) pour faire un peu de sous et nous permettre de fêter avec vous la fin de cette galère. On en profite également pour remercier tous les camarades qui ont manifesté leur solidarité depuis le début de cette « affaire ». Les nombreuses lettres reçues en prison, la participation aux manifestations et autres actions de soutien, les nombreux dons et concerts de soutien organisés ont été autant de manifestations d'une solidarité qui, en plus de faire chaud au cœur, a grandement servi la mise en place d'un rapport de force politique dans cette histoire de merde.

Nous ne pouvons pas faire comme si tout se jouait là. Même s'ils ont par tous les moyens essayé de nous réduire à nos positions d'inculpés, de repris de justice etc., nous sommes toujours ce que nous étions avant d'hériter de ces appellations, des personnes qui luttent contre le capitalisme et ce qu'il produit de merde dans ce monde, de l'écrasement des gens incarcérés à la dégradation violente et systématique des conditions de vie des prolétaires, à l'intérieur ou dehors, avec ou sans emplois, d'ici ou d'ailleurs. Nous appelons donc à renforcer les outils de solidarité, contre la répression, contre la misère que les bourgeois nous promettent, contre une vie passée à survivre sans rechigner. Et vu la gueule que prend notre avenir, entre vulgaires chairs à patrons et chairs à flics, le tout sous Etat d'Urgence permanent, tout ceci s'avère plus que jamais nécessaire.

Une pensée aux mutins de Lavaur et à tous les autres qui subissent une répression quotidienne dans l'ombre des cachots.

Les inculpé.e.s de « l'affaire de Labège »

(Pour ceux qui voudraient envoyer un peu de sous en soutien, vous pouvez envoyer des chèques à l'ordre de «CAJ» à l'adresse «Canal Sud 40 rue Alfred Duménil 31400 Toulouse»)